



Les régions françaises face aux migrations des diplômés de l'enseignement supérieur entrant sur le marché du travail

Cathy Perret

► To cite this version:

Cathy Perret. Les régions françaises face aux migrations des diplômés de l'enseignement supérieur entrant sur le marché du travail. Annales de géographie, 2008, 662, pp.62-84. halshs-00320358

HAL Id: halshs-00320358

<https://shs.hal.science/halshs-00320358>

Submitted on 29 May 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les régions françaises face aux migrations des diplômés de l'enseignement supérieur entrant sur le marché du travail

Regional mobility of the French post secondary graduate students entering the labour market

Cathy Perret

Ingénieur de recherche, IREDU-UMR 5225 CNRS, Université de Bourgogne, Pôle AAFE

Résumé

Insertion professionnelle et mobilité géographique sont peu étudiées. L'étude de ces phénomènes migratoires est désormais possible grâce aux nouveautés de l'appareil statistique national. Centré sur l'examen des migrations lors de l'entrée dans la vie active des diplômés de l'enseignement supérieur, cet article expose ainsi les différentes situations migratoires régionales à la fin des années 90 et présente les principales évolutions intervenues en une quinzaine d'années : l'image des régions gagnantes et perdantes dans les échanges de diplômés est largement identique à celle des années 80. Toutefois, les phénomènes d'émigration et d'immigration régionales liés à l'entrée dans la vie active se sont considérablement modifiés. Connaître les migrations pour l'emploi des jeunes permet de caractériser différentes relations formation-emploi au niveau de ces territoires. L'étude des situations migratoires au regard des conditions d'insertion professionnelle ne met pas en évidence un lien fort avec la qualité de l'insertion des jeunes dans les régions.

Abstract

With the innovations of the national statistical system, the study of the geographical mobility during the transition between school and employment is now possible. This article presents the various regional migratory situations at the end of the Nineties, and the main transformations that has occurred during the last fifteen years. Knowing better the labour migration patterns of new gradates allows us to characterize the various relations that exist between academic background and employment at the regional scale. It appears that there is not an obvious relation between the quality of the transition from school to the labour market and the various regional migratory situations.

Mots-clés

Migration, insertion professionnelle, enseignement supérieur, régions.

Key words

Migration, regions, employment of graduates.

Les jeunes jouent un rôle clé dans la redistribution de la population sur le territoire national, dans la mesure où c'est notamment pour les jeunes que les changements de région sont les plus fréquents (Baccaïni, 2001). Si les études supérieures sont un motif de leurs migrations (Julien *et alii.* 2001), l'accès à l'emploi est également un facteur majeur des déplacements. La sortie du système éducatif et l'entrée dans la vie active apparaissent ainsi

être une période particulièrement propice à la mobilité géographique (Courgeau, 1985). Elle touche plus massivement les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur (Cuney *et alii*, 2003 ; Margirier, 2004). Pourtant, les analyses des migrations lors de l'insertion professionnelle des jeunes restent peu développées, ne serait-ce que parce que peu d'enquêtes comportent des informations géographiques. Or, l'enquête « Génération 98 » du Céreq nous offre l'opportunité de répondre à certaines questions concernant la géographie des migrations : les régions sont-elles affectées de la même manière par les mobilités des jeunes à la fin de leurs études ? Quelles sont les spécificités et disparités régionales en ce qui concerne la mobilité des plus diplômés ? Quelles sont les régions qui perdent des jeunes et quelles sont celles qui en attirent ? En outre, en permettant de renouveler les travaux menés par Charlot *et alii* (1991), il est alors également possible d'apprécier les principaux changements ayant eu lieu depuis le milieu des années 80.

Pour les acteurs régionaux et nationaux, il y a un vif intérêt à mieux connaître « qui forme pour qui » au plan des 22 régions métropolitaines. En effet, les régions sont devenues des acteurs incontournables au sein du système éducatif supérieur (Filâtre, 2002), ne serait-ce que par leur forte participation à son financement. La décentralisation accentuée de l'appareil de formation fait surgir des interrogations sur les devenir professionnels des jeunes formés dans une région, d'autant plus que la région est présentée comme le niveau d'intervention approprié des politiques visant à augmenter les niveaux de connaissances et de qualifications des populations (OCDE, 1997). Il y a fort à parier que l'examen des migrations d'insertion professionnelle des plus diplômés peut être riche d'enseignements, et ce surtout que, depuis 20 ans, de nombreux éléments sont apparus qui ont modifié la structuration territoriale de la formation supérieure. Rappelons en effet que les années 90 ont été marquées par de profonds bouleversements : densification de la carte universitaire, massification et démocratisation des études, développement vigoureux des formations à finalité professionnelle. Dans le même temps, les pratiques des étudiants se sont modifiées : allongement de la durée des études, désaffection de certaines filières de formation et engouement pour d'autres. Et sur le marché du travail, les jeunes diplômés n'ont pas été épargnés par la crise de l'emploi, même si le diplôme reste un atout majeur pour l'entrée dans la vie professionnelle. Que révèle l'examen des migrations des diplômés de l'enseignement supérieur, tant en ce qui touche à l'offre de formation qu'au marché du travail des régions ?

Dans la mesure où la géographie des migrations s'est jusqu'à présent peu intéressée aux migrations d'insertion professionnelle, la première partie de cet article présente rapidement les sources d'informations retenues pour cette étude. L'examen des comportements des jeunes fait l'objet de la deuxième section. Une attention particulière est accordée à l'évolution de ces comportements migratoires entre le milieu des années 80 et la fin des années 90. La troisième section expose et caractérise les différentes situa-

tions migratoires régionales, ainsi que les principaux changements intervenus durant les quinze dernières années. Enfin, la dernière section propose un regard et une discussion sur l'adéquation régionale de la relation formation-emploi posée par l'examen des mobilités des jeunes à la fin de leurs études et au regard des conditions d'insertion professionnelle des jeunes dans les régions françaises.

1 Apprécier les mobilités régionales des jeunes entrant dans la vie active : données et méthodes

1.1 L'enquête « Génération 98 » du Céreq

Réalisée par le Céreq au printemps 2001, l'enquête « Génération 98 » rend compte des parcours d'insertion des jeunes sortant du système éducatif en 1998, date de fin de leur formation initiale, jusqu'en 2001. L'enquête couvre 98 % des formations initiales dispensées en France métropolitaine et ne s'intéresse qu'aux « primo-sortants », c'est-à-dire aux jeunes qui n'ont pas connu une interruption d'études de plus d'un an à l'exception du service national. Cette enquête concerne un échantillon de 54 000 jeunes sortis de formation initiale en 1998, de tous niveaux et toutes spécialités de formation, parmi les 742 000 jeunes qui ont quitté cette année pour la première fois le système éducatif (Céreq, 2002). Elle a touché plus de 30 000 sortants de l'enseignement supérieur parmi les 367 000 jeunes qui avaient quitté pour la première fois le système supérieur d'éducation (Giret *et alii*, 2003).

L'enquête est représentative par régions et grands niveaux de formation. Elle permet ainsi la distinction des diplômés de l'enseignement supérieur long (niveaux I et II) et court (niveau III)¹. En revanche, une analyse plus fine en termes de spécialités et de diplômes demeure impossible au niveau des régions.

Les mobilités géographiques des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur sont appréciées en comparant la région de l'établissement de formation du jeune et le lieu d'exercice du premier emploi occupé par le jeune lors de sa sortie de l'enseignement supérieur (emplois de vacances exclus). Compte tenu de la durée moyenne d'accès au premier emploi (1 à 2 mois), les mobilités sont concentrées sur les années 1998 et 1999.

1 Rappelons que les diplômés de l'enseignement supérieur court détiennent un diplôme de niveau bac +2 (principalement BTS ou DUT) ; et ceux du supérieur court un diplôme plus élevé (licence, maîtrise, titre d'ingénieur...).

COMPARER LES RÉSULTATS DES « GÉNÉRATION 98 » : POINTS DE MÉTHODES

Pour analyser les évolutions régionales des migrations des diplômés de l'enseignement supérieur lors de l'accès à leur premier emploi, il est possible de comparer les résultats obtenus à partir de l'enquête « Génération 98 » avec ceux de l'étude de Charlot *et alii* (1990). Cette dernière s'appuie sur une enquête du Céreq réalisée en 1987 sur l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur de 1984.

La confrontation de ces deux enquêtes menées à 14 ans d'intervalle nécessite d'homogénéiser les deux sources d'informations. Parmi les sortants de l'enseignement supérieur, sont exclus de l'enquête « Génération 98 » les jeunes sortis sans diplôme de l'enseignement supérieur (abandons en 1^{er} cycle principalement), ainsi que les diplômés de niveau bac +2 des filières santé et sociale. Par ailleurs, dans la mesure où les mobilités sont appréciées à une échelle inter-académique pour les diplômés de 1984 et non à une échelle régionale, les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes, qui correspondent chacune à deux académies, sont exclues des analyses comparatives. En effet, il est impossible de produire des estimations sur les migrations d'insertion professionnelle à l'échelle régionale puisque les données sont seulement disponibles à partir des indicateurs publiés. De plus, la Corse est également exclue car on se heurte à un problème de représentativité. En effet, le nombre de jeunes de l'enseignement supérieur interrogés dans cette région est trop faible pour produire des estimations statistiquement fiables concernant les mobilités géographiques.

1.2 Les indicateurs de mobilité retenus

Trois types d'indicateurs sont ici retenus :

- le solde migratoire régional : différence observée entre les flux d'entrée et de sortie ;
- le taux régional d'émigration : part des jeunes formés dans la région occupant un premier emploi hors de la région sur le total des jeunes formés dans la région ;
- le taux régional d'immigration : part des jeunes obtenant leur premier emploi dans la région sans y avoir été formés par rapport à l'ensemble des jeunes ayant leur premier emploi dans la région.

Pour les jeunes de la « Génération 98 », ces indicateurs sont calculés respectivement pour la population des diplômés de l'enseignement supérieur court et long. Une telle finesse est impossible pour l'autre enquête.

2 Les comportements migratoires des jeunes entrant dans la vie active

Plus de 30 % des diplômés de l'enseignement supérieur n'obtiennent pas leur premier emploi dans la région où ils ont terminé leurs études. La mobilité géographique est plus marquée à l'issue d'études longues : près de quatre diplômés de l'enseignement supérieur long sur dix ont quitté leur région de formation lors de l'accès à leur premier emploi, contre seulement le quart des titulaires d'un diplôme de niveau III.

Lors de l'accès à l'emploi, la migration n'est pas le comportement le plus fréquent. Faut-il y voir une préférence des jeunes pour s'insérer dans leur région et/ou une préférence des employeurs pour les jeunes formés dans leur région ? Ce qui reviendrait à affirmer que les régions « forment » en premier lieu pour elles-mêmes, sachant que l'adaptation de l'offre de formation à la structure productive ou aux besoins économiques d'une région est plutôt un vœu légitime lorsqu'on est décideur local. Rien ne permet toutefois d'émettre de telles conclusions, puisque la sédentarité n'est plus la norme pour les plus hauts niveaux de diplôme. En effet, environ deux tiers des diplômés des écoles d'ingénieurs changent de région pour leur premier emploi, comme la moitié des sortants des écoles de commerce et des diplômés d'un troisième cycle scientifique.

2.1 Des comportements migratoires très différents d'une région à l'autre

Quel que soit le niveau de diplôme, les jeunes sont, en proportion, peu nombreux à quitter l'Ile-de-France, le Nord-Pas-de-Calais, Rhône-Alpes, et PACA (fig. 1). À l'opposé, dans de petites régions en termes démographiques comme l'Auvergne, la Basse-Normandie, la Bourgogne, la Champagne-Ardenne, Poitou-Charentes et le Limousin, les diplômés de l'enseignement supérieur sont nombreux à partir (près du tiers au niveau des filières courtes de l'enseignement supérieur et plus de 45 % concernant les niveaux I et II). Ces régions ne pâttissent-elles pas de l'attraction exercée par des régions voisines très influentes ? Trois régions, Midi-Pyrénées, l'Alsace et Centre, se distinguent par un fort exode des diplômés des filières longues alors que ces régions sont parmi celles qui gardent le plus leurs jeunes des filières courtes.

Les comportements migratoires des jeunes de l'enseignement supérieur sont très différents d'une région à l'autre. Entre les 22 régions métropolitaines, on note 26 points d'écart concernant les taux d'émigration et 34 points d'écart quant aux taux d'immigration. D'une région à l'autre, les comportements migratoires des étudiantes tendent à se différencier de plus en plus avec l'élévation du niveau de formation : les disparités inter-régionales augmentent ainsi de 29 % entre les filières courtes et longues. Parallèlement, les disparités entre les régions relatives au phénomène d'immigration des étudiants augmentent également de 19 %.²

Ce constat bat en brèche l'idée d'une « adéquation », d'une coïncidence parfaite entre offre de formation et besoins des marchés du travail régionaux. Au total, on observe bien un système national des mobilités où chaque région ne forme pas seulement pour elle-même. Il est ainsi rassurant de constater que la déconcentration des équipements universitaires tant entre

2 Étudier les disparités inter-régionales en termes de migration consiste de fait à examiner la dispersion des taux d'émigration et d'immigration. Il est alors intéressant de recourir à un indicateur synthétique de dispersion. Compte tenu de ses propriétés statistiques, nous avons retenu le coefficient de variation qui est le rapport de l'écart-type à la moyenne. En effet, il permet de comparer les dispersions ayant des moyennes différentes (pour peu que celles-ci soient positives et sensiblement différentes de zéro).

les régions qu'en leur sein n'a pas conduit à ce que certains auteurs ont appelé « la tentation provinciale » (Frémont, 1990-1991).

2.2 La mobilité d'insertion professionnelle a baissé au cours des 15 dernières années... et les comportements des jeunes sont moins marqués régionalement

Alors que la mobilité géographique est présentée aux jeunes comme un facteur et une condition de réussite professionnelle, les jeunes diplômés s'avèrent paradoxalement moins mobiles aujourd'hui qu'au milieu des années 80. En effet, tout comme pour les moins de 30 ans (Baccaïni, 2002), la mobilité géographique des jeunes en phase d'insertion professionnelle s'amenuise au cours des quinze dernières années : passant globalement de 35 à 30 % pour les 19 régions considérées dans cette comparaison. Ce résultat peut sans doute être rapproché de l'essaimage de l'offre de formation sur le territoire national, qui implique une moindre mobilité des jeunes en cours de formation et de ce fait, moins de mobilités de retour à l'issue de celle-ci. La conjoncture économique plus favorable aux jeunes entrant sur le marché du travail en 1998 peut également être une explication de cette baisse de la mobilité, qui ne serait alors que conjoncturelle.

Dans toutes les régions, à l'exception de l'Île-de-France et de la Basse-Normandie, la part des jeunes émigrants a diminué. Toutefois, l'évolution des taux d'émigration des deux cohortes de diplômés est très différente d'une région à l'autre : elle a ainsi chuté de plus de 15 points pour la région Poitou-Charentes, la Picardie et Midi-Pyrénées, mais seulement de 4 points pour la Lorraine et le Nord-Pas-de-Calais.

La proportion de jeunes travaillant sur le marché du travail régional sans avoir obtenu son dernier diplôme dans la région a décliné dans toutes les régions, à l'exception de l'Alsace (+ 10 points). En Picardie, Bourgogne, Limousin, Poitou-Charentes, cette diminution du poids des immigrants est spectaculaire (entre 38 et 17 points), d'autant plus qu'il s'agissait de régions important une forte proportion de diplômés de l'enseignement supérieur au milieu des années 80. De fait, il existe un lien entre le taux d'immigration de la décennie 80 et la diminution de ce taux (le coefficient de corrélation atteint 0,85).

La tendance générale à la diminution de la mobilité pour le premier emploi s'accompagne d'une réduction des écarts de comportements des jeunes entre les régions entre 1984 et 1998 : la différence entre les taux d'émigration maximum et minimum est passée de 43 à 26 points et l'écart entre les taux d'immigration maximum et minimum est passé de 68 à 36 points pour les 19 régions considérées dans cette comparaison. En termes d'émigration, les disparités inter-régionales³ se sont ainsi réduites de 18 % et en termes d'immigration de 33 %.

3 Ces résultats sont issus de l'analyse des différents coefficients de variation.

3 Régions attractives et répulsives... pour qui ?

Le dernier recensement général de la population française fournit l'image d'une France où la majorité des régions perdent des jeunes (Baccaïni, 2002). Seules les régions du grand Sud de la France avec l'Alsace et l'Île-de-France tirent profit des mobilités des jeunes. Quelle sont les différentes situations migratoires régionales concernant spécifiquement les jeunes de l'enseignement supérieur entrant dans la vie active ?

3.1 Quelles sont les régions qui perdent et qui gagnent des diplômés lors de leur entrée dans la vie active à la fin des années 90 ?

L'Île-de-France est toujours la première destination des jeunes diplômés en phase d'insertion professionnelle : près de trois jeunes migrants sur dix s'insèrent sur le marché du travail francilien, soit plus de 22 000 jeunes formés en province. Les deux autres premières destinations des jeunes sont Rhône-Alpes (5 800) et Pays de la Loire (4 500) qu'il s'agisse des diplômés des filières courtes ou longues (tab. 1). La concentration des migrations en Île-de-France se renforce avec l'élévation du niveau de formation : parmi les jeunes migrants formés en province, près de quatre sur dix travaillent dans la région francilienne à l'issue d'études longues contre deux sur dix issus de filières courtes.

Tab. 1 Migrations des diplômés de l'enseignement supérieur court et long en 1998 lors de leur entrée dans la vie active : situations migratoires des régions.

Post secondary graduate students (short and long programs) of the 1998-class, at the time they enter the job market: the regional migratory patterns.

Régions	Enseignement supérieur long				Enseignement supérieur court			
	nombre de diplômés	Taux d'émigration	Taux d'immigration	solde migratoire	nombre de diplômés	Taux d'émigration	taux d'immigration	solde migratoire
Alsace	3 453	44,22	38,27	70	3 245	15,47	24,85	835
Aquitaine	5 256	45,93	33,35	- 917	6 340	25,52	21,47	- 226
Auvergne	2 209	53,6	46,17	- 305	2 479	32,35	42,71	- 20
Basse-Normandie	1 980	49,24	53,34	181	3 302	37,73	30,47	- 513
Bourgogne	2 147	48,07	47,18	- 5	3 500	35,6	30,84	- 517
Bretagne	6 408	43,2	35,19	- 820	8 288	26,07	28,52	- 831
Centre	3 389	39,42	46,33	791	5 899	23,67	28,16	75
Champagne	2 411	46,33	50,97	140	3 316	38,27	35,45	- 661
Corse	292	26,71	33,13	32	185	14,05	38,13	194

Tab. 1 Migrations des diplômés de l'enseignement supérieur court et long en 1998 lors de leur entrée dans la vie active : situations migratoires des régions.

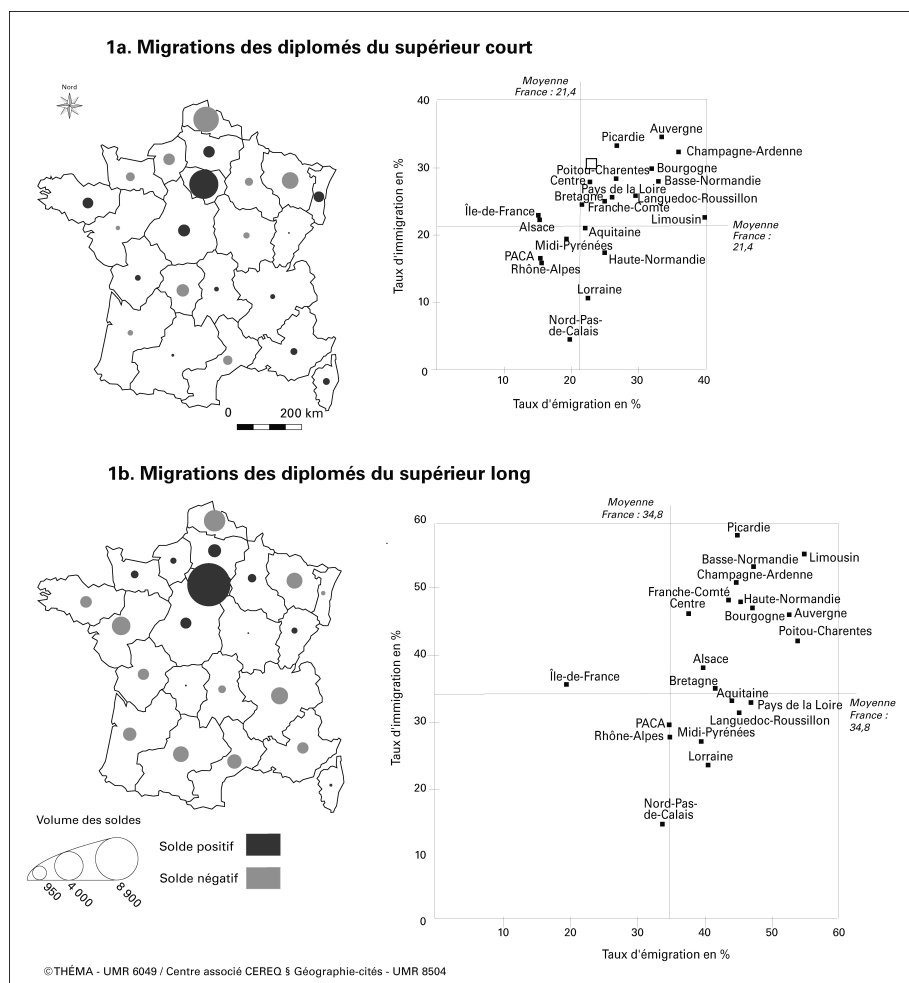
Post secondary graduate students (short and long programs) of the 1998-class, at the time they enter the job market: the regional migratory patterns.

Régions	Enseignement supérieur long				Enseignement supérieur court			
	nombre de diplômés	Taux d'émigration	Taux d'immigration	solde migratoire	nombre de diplômés	Taux d'émigration	taux d'immigration	solde migratoire
Franche-Comté	1 601	44,41	48,35	121	2 610	29,85	27,6	- 104
Haute-Normandie	2 878	45,83	48,09	- 422	4 009	26,22	18,85	- 591
Île-de-France	36 061	21,65	35,78	10 227	25 166	18,87	23,83	5 162
Languedoc-Roussillon	4 859	45,77	31,56	- 1 272	4 105	34,74	34,13	- 212
Limousin	879	55,52	55,21	152	2 028	42,9	18,79	- 459
Lorraine	5 808	45,51	23,77	- 1 274	6 407	29,66	10,88	- 913
Midi-Pyrénées	7 062	41,57	27,28	- 1 420	5 848	19,75	20,25	59
Nord-Pas-de-Calais	9 962	35,15	14,97	- 2 054	11 127	21,53	5,49	- 2 847
PACA	8 451	36,55	29,76	- 742	7 738	17,07	17,72	510
Pays de la Loire	8 154	49,14	33,09	- 1 743	7 823	30,5	31,12	- 93
Picardie	2 500	46,28	58,01	1 020	3 440	26,37	35,12	1 193
Poitou-Charentes	2 858	54,02	42,27	- 455	3 105	32,27	31,99	- 461
Rhone-Alpes	14 896	37,79	27,93	- 1 305	15 162	18,99	15,39	420

Sources : Perret, 2003 ; Enquête « Génération 98 », Céreq, 2001.

L'Île-de-France est ainsi la grande gagnante des mouvements migratoires opérés lors de l'accès au premier emploi avec le Centre et la Picardie. Elle gagne près de 9 500 jeunes. Cependant, les flux migratoires de ces régions sont incomparables ; les flux de la région parisienne étant 4 à 7 fois plus importants.

Cette première série de régions se caractérise par un déficit de jeunes formés dans la région par rapport au marché du travail régional : non seulement ces régions gardent leurs jeunes, mais elles importent de nombreux jeunes formés dans d'autres régions pour satisfaire leurs besoins. Pour la région Centre, cette situation est un peu moins vraie au niveau de l'ensei-



Source : Perret, 2003 ; Enquête « Génération 98 », Céreq, 2001.

Fig. 1 Migrations des diplômés de l'enseignement supérieur court et long lors de leur entrée dans la vie active : situations migratoires des régions.

Post secondary graduate students (short and long programs) at the time they enter the job market: the regional migratory patterns.

gnement supérieur long dans la mesure où de nombreux jeunes, en proportion, partent hors du marché du travail régional. La Picardie se démarque par le fait qu'une forte proportion de ses emplois est occupée par des jeunes formés hors de la région. La situation picarde ne constitue toutefois pas une situation exceptionnelle, puisqu'elle correspond également au cas de la Bretagne, de l'Auvergne et des Pays de la Loire pour les

diplômés des filières courtes et à celui des régions Centre et Champagne-Ardenne pour l'enseignement supérieur long.

Pour une deuxième série de régions, il existe un certain équilibre entre le nombre de jeunes formés et le nombre de jeunes diplômés travaillant dans la région. Toutefois, cet équilibre résulte de situations très différentes. La Bourgogne, la Champagne-Ardenne et la Franche-Comté connaissent une situation équilibrée quel que soit le niveau de formation considéré. Pour l'Auvergne et l'Alsace, cet équilibre est en revanche associé à un solde migratoire négatif au niveau des filières longues et positif concernant les filières courtes. Pour toutes ces régions, ces équilibres correspondent à une fuite importante de jeunes qui se combine avec un appel important de jeunes formés hors de la région (taux d'émigration et d'immigration relativement forts par rapport à la moyenne nationale). En considérant les différents niveaux de formation, on s'aperçoit que la région Poitou-Charentes concernant les filières courtes, et les deux Normandies pour les filières longues sont dans la même situation.

Enfin les deux tiers des régions se caractérisent par des soldes migratoires largement négatifs. Citons principalement deux régions de longue tradition industrielle, le Nord-Pas-de-Calais et la Lorraine, qui perdent respectivement 4 200 et 3 000 jeunes, enregistrant ainsi une diminution de plus de 20 % de diplômés. Les autres régions déficitaires appartiennent à l'Ouest et au Sud de la France. Seules quatre régions (le Nord-Pas-de-Calais, la Lorraine, l'Aquitaine et Rhône-Alpes) perdent toujours nettement plus de jeunes qu'elles n'en gagnent quel que soit le niveau de formation considéré.

Parmi ces régions au solde migratoire négatif, certaines combinent un taux d'émigration des jeunes élevé avec le fait qu'une faible proportion de jeunes formés dans d'autres régions vient pour leur premier emploi. Il s'agit des régions Lorraine et Aquitaine, auxquelles s'ajoutent la Haute-Normandie concernant les filières courtes et le Languedoc-Roussillon, les Pays de la Loire et Midi-Pyrénées au niveau des filières longues. Midi-Pyrénées est dans une situation singulière puisqu'elle tend à équilibrer ses échanges de jeunes de niveau III par une capacité de rétention forte de ses diplômés. Rhône-Alpes, PACA et le Nord-Pas-de-Calais appartiennent également à ce groupe de régions, mais elles retiennent plus leurs jeunes. PACA se démarque du fait d'un équilibre de ses échanges de jeunes au niveau des filières longues. Enfin, d'autres régions conjuguent des départs massifs avec le fait qu'une proportion importante de jeunes y occupe un premier emploi. Ce groupe est composé des deux Normandies, du Languedoc-Roussillon, du Limousin, des Pays de la Loire, de Poitou-Charentes et de la Bretagne.

Pour les déplacements des jeunes diplômés du supérieur lors de leur accès à l'emploi, les échanges de jeunes sont nettement plus équilibrés au niveau des filières courtes. Les déficits des régions résultent ainsi principalement des migrations des plus diplômés, sauf pour des régions comme le Nord-Pas-de-Calais, la Lorraine et le Limousin. Cette dernière tend à équilibrer ses échanges pour les niveaux de formation les plus élevés. Signalons

la spécificité de la Bretagne qui présente un solde migratoire positif relatif aux mobilités des diplômés des filières courtes.

3.2 Les situations migratoires régionales se sont-elles modifiées au cours des quinze dernières années ?

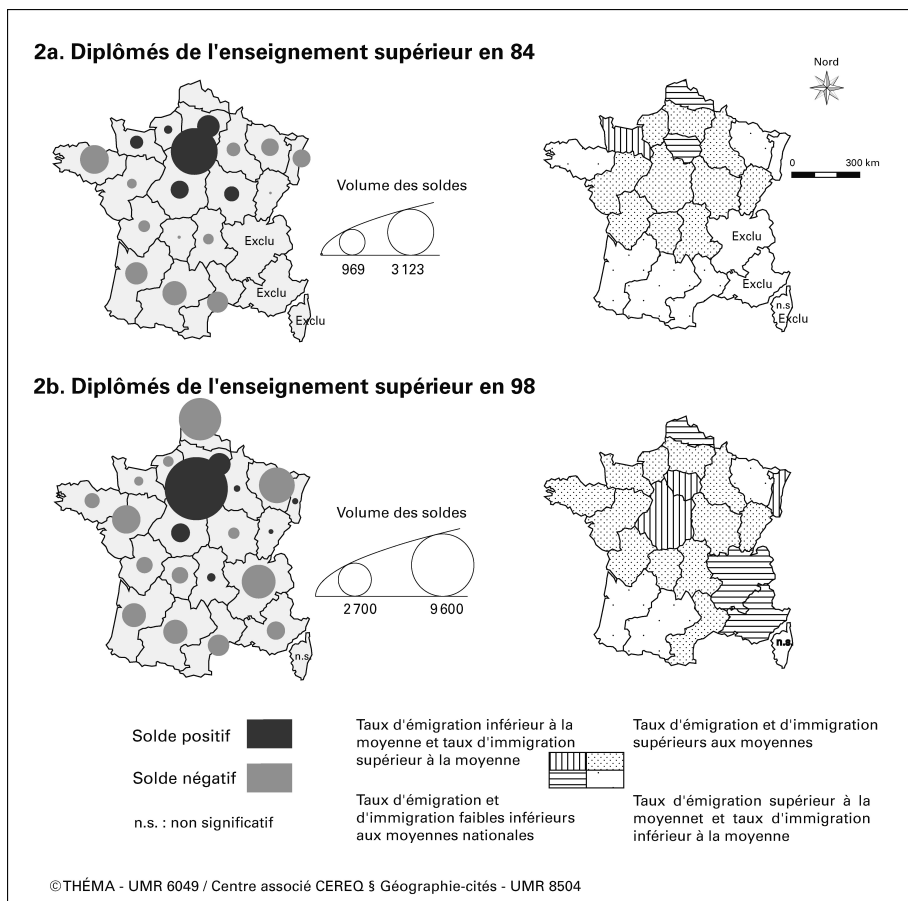
La nature des soldes migratoires régionaux liés à l'accès au premier emploi a peu modifié le « classement » des régions, celui-ci étant selon le degré d'attractivité établie dans les années 80 par Charlot *et alii* (1991). Ce sont toujours les mêmes régions qui figurent aux premiers rangs des régions gagnant des jeunes. Et ce même si l'attractivité des régions Picardie et Centre apparaît moins forte qu'à la fin des années 80. Les régions enregistrant les soldes les plus négatifs sont toujours le Nord-Pas-de-Calais, la Lorraine, l'Aquitaine, le Languedoc-Roussillon, et la région Midi-Pyrénées.

La Bretagne, l'Alsace et les Pays de la Loire se démarquent : le déficit migratoire de la première est relativement moins important ; la seconde équilibre ses échanges en gagnant quelques jeunes, alors qu'elle apparaissait comme l'une des régions les plus déficitaires dans les années 80 ; à l'inverse les Pays de la Loire sont devenus l'une des régions les plus déficitaires. Enfin, le Nord-Pas-de-Calais, la Lorraine et le Limousin continuent à être des régions de moins en moins attractives ; à l'opposé l'Aquitaine, le Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées et la Bretagne sont devenus régions moins répulsives.

Pour six régions seulement, les soldes migratoires de la fin des années 90 résultent de phénomènes identiques à ceux des années 80 : ce sont la Lorraine, l'Aquitaine, Midi-Pyrénées, le Nord-Pas-de-Calais, la Picardie, la Franche-Comté et l'Auvergne. Un premier ensemble caractérisé par des échanges équilibrés à la fin des années 80 à fortes émigration et immigration se retrouve maintenant avec un déficit important : il s'agit des Pays de la Loire, de la région Poitou-Charentes et de la Haute-Normandie. Figurant parmi les régions à fortes émigration et immigration, la Bourgogne équilibre ses échanges alors qu'elle apparaissait comme une région bénéficiaire dans les années 80.

La Bretagne et le Languedoc-Roussillon — toujours déficitaires — ainsi que l'Île-de-France n'appartiennent plus au groupe dont le taux d'immigration de jeunes diplômés est relativement faible. La modification du solde migratoire de l'Alsace s'est accompagnée d'un profond changement du comportement migratoire des jeunes : région à faible immigration, elle est devenue au cours des vingt dernières années une région attractive.

À l'opposé, la Basse-Normandie figure parmi les régions exportant une proportion importante de ses jeunes, alors qu'elle les retenait dans les années 80. Enfin, le Centre toujours largement gagnant dans ses échanges est devenu l'une des régions exportant le plus massivement ses jeunes diplômés.



Source : Perret 2003 ; Charlot *et alii* (1990) et enquête « Génération 98 », Céreq, 2001.

* La comparaison est possible pour 19 régions seulement.

Fig. 2 Migrations des diplômés de l'enseignement supérieur lors de leur entrée dans la vie active : comparaison des situations migratoires des régions (1984-1998)*.
Post secondary graduate students (short and long programs) at the time they enter the job market: a comparison of the regional migratory pattern (1984 –1998).

4 Les mobilités géographiques et la situation de l'emploi des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur

4.1 Regards sur l'adéquation régionale formation-emploi

À l'heure où la relation entre la formation et l'emploi reste encore considérée comme « introuvable » (Tanguy, 1986), peu de travaux prennent en compte la géographie dans l'analyse de la relation formation-emploi (Caro,

2003). Pourtant la prise en compte de la dimension spatiale du phénomène permet d'apporter des éléments nouveaux tant sur l'insertion professionnelle des jeunes que sur la formation (Caro, Martinelli, 2002 ; Baron *et alii*, 2003).

Prendre en compte les mobilités géographiques permet d'éclairer la relation formation-emploi, en démontrant que le système ne s'organise pas seulement au niveau des régions. L'étude des migrations ayant lieu à la sortie de la formation, c'est-à-dire pour l'accès à un premier emploi permet ainsi de démentir le mythe de régions se suffisant à elles-mêmes, c'est-à-dire n'employant que « leurs jeunes » dans une sorte d'autarcie. De telles mobilités montrent en revanche l'intérêt qu'il y a à concevoir des territoires de la formation et des territoires de l'emploi en interdépendances.

Mais plus encore, à la manière de Charlot *et alii* (1990), étudiant les phénomènes de mobilité géographique lors de la prise du premier emploi, il est possible d'estimer différentes situations qui caractérisent l'offre de formation régionale par rapport aux besoins et attentes des marchés du travail régionaux. Certaines régions souffrent-elles d'une offre de formation insuffisante ou excédentaire par rapport aux besoins des employeurs de la région ? Autrement dit, y a-t-il adéquation ou inadéquation entre offre et besoins du marché du travail régional ?

Au total, pour les jeunes entrant sur le marché du travail, six types de régions se dégagent de l'analyse combinée des soldes migratoires, des taux d'émigration et d'immigration.

1) En Île-de-France et en Alsace, le nombre de jeunes formés semble insuffisant par rapport aux besoins du marché du travail. En effet, non seulement ces régions gardent leurs jeunes, mais elles font appel à de nombreux jeunes formés dans d'autres régions pour satisfaire leurs besoins. Provence-Alpes-Côte d'Azur, en ce qui concerne les filières courtes, relève également de ce groupe.

2) Pour les autres régions, largement gagnantes dans les mouvements migratoires opérés lors de l'accès au premier emploi, on peut sans doute parler non seulement de pénurie, mais encore d'une certaine inadéquation de l'offre de formation à la demande régionale. En effet, ces régions associent des taux d'émigration et d'immigration élevés. Parmi ces régions, on compte non seulement le Centre et la Picardie, mais également la Bretagne pour les diplômés des filières courtes et les régions la Basse-Normandie et Champagne-Ardenne pour l'enseignement supérieur long.

3) Dans certaines régions, un excès global de diplômés coexiste sans doute avec une pénurie spécifique de certains diplômés. En effet, des régions associent un solde migratoire négatif avec des départs massifs de jeunes et le fait qu'une proportion importante de jeunes y occupe un premier emploi. Ce groupe est composé de la Haute-Normandie, des Pays de la Loire, de Poitou-Charentes, ainsi que du Languedoc-Roussillon de la Basse-Normandie, du Limousin et de la Champagne-Ardenne, en ce qui concerne les filières courtes, et de l'Auvergne et de la Bretagne, pour les filières longues.

4) Parmi les régions enregistrant un solde migratoire négatif, certaines combinent un taux d'émigration élevé avec une faible proportion de jeunes formés dans d'autres régions venant pour occuper leur premier emploi. Rhône-Alpes, Nord-Pas-de-Calais, Lorraine et Aquitaine sont dans ce cas. Il faut y ajouter la Haute-Normandie concernant les filières courtes, et le Languedoc-Roussillon, les Pays de la Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Midi-Pyrénées pour les filières longues.

5) La Bourgogne et la Franche-Comté se caractérisent par un certain équilibre entre le nombre de jeunes formés et les diplômés travaillant dans la région quel que soit le niveau de sortie du système éducatif considéré. Ces équilibres correspondent à une fuite importante de jeunes qui se combine avec un appel important de jeunes formés hors de la région (taux d'émigration et d'immigration relativement forts par rapport à la moyenne nationale). Ce constat est également valable pour le Limousin en ce qui concerne les filières longues et l'Auvergne pour les filières courtes. Ainsi pour ces régions, un équilibre global quantitatif cache des déséquilibres importants entre diplômés travaillant dans la région et diplômés formés dans la région. Peut-on alors interpréter ce constat comme une certaine inadaptation de l'offre de formation à la demande des marchés du travail régionaux ?

6) Enfin, pour la région Midi-Pyrénées, on peut sans doute parler d'auto-suffisance au niveau de l'enseignement supérieur court, puisque l'équilibre migratoire se combine avec des taux d'émigration et d'immigration relativement faibles.

L'analyse des mobilités au niveau régional peut ainsi permettre d'apporter des éclairages, tant sur le système de formation supérieure que sur le marché du travail des plus diplômés, voire sur la relation entre espaces de formation et espaces d'emploi. L'exercice présenté demeure toutefois imparfait compte tenu de la nomenclature des diplômes retenue et imposée par le corpus de données utilisé. Une analyse plus fine serait encore plus intéressante.

Connaître les mobilités des jeunes apparaît ainsi comme un outil d'information intéressant pour les acteurs publics tant en ce qui concerne la planification de l'offre de formation supérieure que les politiques de soutien à l'emploi en région, mais également en termes d'aménagement du territoire. En effet, même si les migrations des jeunes entrant dans la vie active ne sont pas seulement motivées par des considérations professionnelles (Perret, Roux, 2004), il est légitime de penser que les choix de localisation des jeunes en début de vie active sont très motivés par le fait de trouver un emploi (Drapier, Jayet, 2002).

Face aux enjeux économiques de l'enseignement supérieur, celui-ci apparaissant au cœur du développement et de l'aménagement des territoires, les acteurs territoriaux peuvent avoir un vif intérêt à connaître les mobilités étudiantes, dans la mesure où elles pourraient devenir un instrument d'évaluation des politiques d'enseignement supérieur et du financement de l'éducation supérieure. Mise en regard avec les choix pris en matière

d'enseignement supérieur, la connaissance des mobilités peut alors s'affirmer comme cadre de réflexion aux futures orientations des politiques menées. À titre d'exemple, dans certaines régions, le Conseil régional agit déjà dans ce sens par le biais de la planification de l'offre de formation en STS : s'appuyant sur des travaux menés à l'occasion du Plan Régional de Développement des Formations (PRDF), cette collectivité peut envisager, en collaboration avec le rectorat, d'ouvrir de nouvelles formations dans des zones perdant des bacheliers (Caro, 2003).

Peut-on alors utiliser les indicateurs présentés de mobilité des étudiants entrant dans la vie active comme un outil d'évaluation des systèmes de formation et des politiques régionales de formation ? Rappelons que le décret du 18 novembre 1998 donne comme définition de l'évaluation des politiques publiques l'objectif assigné d'apprécier « l'efficacité de cette politique en comparant ses résultats aux objectifs assignés et aux moyens mis en œuvre ». Une véritable évaluation d'une politique publique doit ainsi permettre de vérifier si les résultats obtenus correspondent aux objectifs fixés (mesure de l'efficacité) et si ces résultats l'ont été au prix d'une mobilisation optimale des moyens (mesure de l'efficience) (Thélot, 2003).

Les indicateurs de mobilité ne peuvent donc être utilisés aussi simplement. Si le temps de l'évaluation demande du temps, ne serait-ce que parce que la connaissance des phénomènes de mobilité géographique n'est pas instantanée, et que le temps politique est un temps court, il reste à réfléchir sur la manière dont ces indicateurs peuvent être intégrés de manière optimale dans des procédures d'évaluation. Encore faut-il que de telles procédures, qui tendent à un pilotage du système éducatif par les résultats et non seulement en fonction des moyens dédiés au système de formation, soient acceptées par l'ensemble des acteurs...

4.2 Regards sur les conditions d'insertion professionnelle

Plus encore, les indicateurs de mobilité peuvent être mis en regard avec les conditions d'insertion professionnelle des jeunes dans les régions. Rappelons à cet égard que les jeunes sortis de l'enseignement supérieur en 1998 ont bénéficié d'une conjoncture économique plus favorable que leurs prédécesseurs et successeurs (Marchal *et alii*, 2004). Ils se sont insérés plus facilement et plus rapidement sur le marché de l'emploi. Plus d'un diplômé sur deux n'a connu aucun épisode de chômage pendant ses trois premières années de vie active. Plus de 9/10 ont eu accès à un emploi au cours des trois dernières années, la moitié ayant trouvé un premier emploi immédiatement après la sortie du système éducatif. Plus des 2/3 occupent un emploi en Contrat à Durée Indéterminée (CDI) ou de fonctionnaire au terme des trois ans de vie active (Giret *et alii*, 2003).

Toutefois à partir de l'examen du premier emploi occupé par les jeunes de l'enseignement supérieur à l'issue de leurs études, on s'aperçoit que les écarts entre régions sont forts (tab. 2). Le taux de chômage des sortants de l'enseignement supérieur en mars 1999 varie fortement d'une région à

l'autre, s'élevant à plus de 15 % pour l'Aquitaine et le Languedoc-Roussillon alors qu'il est minimum en Champagne-Ardenne, Alsace, et Île-de-France. Ces deux dernières régions sont peu touchées par le chômage des jeunes diplômés et leur offrent de meilleures conditions d'emploi. En effet, les premiers emplois sont souvent des emplois stables : respectivement 50 % des emplois occupés en Île-de-France, 60 % en Alsace contre 47 % en moyenne. L'écart est grand avec des régions comme la Bourgogne, la Bretagne ou la Picardie, où plus d'un diplômé de l'enseignement supérieur sur deux est embauché en contrat à durée déterminée. Ces différences inter-régionales sont également perceptibles et importantes en matière de salaires et de qualification des emplois occupés. Si les salaires des jeunes travaillant en Île-de-France sont plus élevés qu'ailleurs (1 300 euros nets mensuels), des écarts existent entre régions de province : par seulement 990 euros en Limousin contre 1 100 euros en Haute-Normandie. En termes de qualification, plus de 30 % des jeunes issus de l'enseignement supérieur travaillent comme cadres en Île-de-France contre 17 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur ou en Basse-Normandie voire seulement 10 % en Poitou-Charentes et 8 % en Corse. Par ailleurs, moins de deux jeunes sur dix travaillent dans le secteur public en Île-de-France et en Alsace, contre trois sur dix en Auvergne et Limousin, et même quatre sur dix en Corse.

Tab. 2 Premier emploi occupé par les jeunes de l'enseignement supérieur selon les régions.
Post secondary graduate students' first job, by regions.

Régions	1 ^{er} emplois occupés dans la région							Taux de chômage en mars 99
	% des CDI	% des CDD	% de contrats aidés	% emplois dans le secteur public	% de prof. intermédiaires	% cadres	Salaires médians à l'embauche*	
Alsace	50,4	37,4	8,5	18,3	40,1	15,3	1 060	9,3
Aquitaine	37,4	50,0	8,9	21,7	39,1	13,4	1 040	16,2
Auvergne	42,3	41,1	12,6	30,3	46,9	12,6	1 090	10,8
Basse-Normandie	41,4	47,8	7,6	22,7	34,5	17,2	1 070	13,9
Bourgogne	38,3	50,3	8,6	23,5	38,8	12,5	1 070	12,6
Bretagne	35,1	55,5	7,3	20,5	32,1	12,6	1 010	10,7
Centre	48,5	42,9	7,0	22,2	39,2	11,9	1 040	8,7
Champagne-Ardenne	43,9	45,7	8,3	24,7	40,2	14,3	1 070	6,9
Corse	37,1	45,5	12,5	39,7	35,6	8,3	990	10,6
Franche-Comté	42,2	48,9	5,7	20,4	38,9	16,0	1 070	12,2

Tab. 2 Premier emploi occupé par les jeunes de l'enseignement supérieur selon les régions.
Post secondary graduate students' first job, by regions.

Régions	1 ^{er} emplois occupés dans la région							Taux de chômage en mars 99
	% des CDI	% des CDD	% de contrats aidés	% emplois dans le secteur public	% de prof. intermédiaires	% cadres	Salaires médians à l'embauche*	
Haute-Normandie	44,7	47,1	6,2	23,8	41,2	15,4	1 140	8,8
Île-de-France	60,3	31,9	5,2	18,5	36,5	31,2	1 300	7,3
Languedoc-Roussillon	34,8	45,0	9,8	25,1	37,9	13,4	990	15,2
Limousin	35,8	52,0	8,2	29,5	35,5	14,0	990	10,8
Lorraine	46,0	43,2	7,7	27,4	35,3	12,9	1 100	11,6
Midi-Pyrénées	41,8	45,4	9,7	21,4	39,4	18,2	1 040	13,0
Nord-Pas-de-Calais	46,5	41,6	9,8	25,3	42,7	12,8	1 070	12,7
Pays de la Loire	37,6	39,1	10,5	19,1	38,0	15,4	1 070	12,2
Picardie	44,3	54,5	6,5	20,8	34,2	13,0	1 040	10,0
Poitou-Charentes	39,7	44,5	9,2	26,1	39,4	10,6	1 100	13,4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	46,7	49,0	8,3	27,3	40,7	17,4	1 040	11,2
Rhône-Alpes	41,6	47,5	8,0	20,9	37,7	15,9	1 040	9,1
France	46,6	42,7	7,6	21,7	37,8	18,6	1 100	10,4

* Il s'agit des salaires d'embauche médians au 1^{er} emploi (primes comprises) (équivalent temps plein : correction par la quotité de travail)

Sources : Enquête « Génération 98 », Céreq, 2001.

Plusieurs types de marchés du travail coexistent sur le territoire national et dessinent notamment une France d'un large Sud-Ouest, où les conditions d'emplois des diplômés de l'enseignement supérieur sont plus difficiles (fig. 3).

L'Île-de-France se détache des autres régions en raison des bonnes conditions d'emploi des diplômés : salaires élevés, forte proportion des emplois de cadre et faible précarité des emplois. Les jeunes actifs occupent en outre peu fréquemment des emplois dans le secteur public. Dans les régions Alsace, Centre, Champagne-Ardenne, Haute-Normandie et Rhône-Alpes, les débuts de vie active des jeunes de l'enseignement supérieur sont

globalement favorables mais n'atteignent pas les niveaux de l'Île-de-France. Ce sont globalement des régions qui gardent leurs jeunes (les taux d'émigration sont relativement bas), et qui ont une position moyenne en termes d'immigration (proportion d'emplois obtenus par des jeunes non formés dans la région). La Champagne-Ardenne fait exception à ce schéma en raison de forts taux d'émigration et immigration régionaux. Rhône-Alpes se singularise par le fait qu'une part importante de ses emplois sont occupés par des jeunes formés dans la région.

Les autres groupes de régions se définissent par le fait que les premiers mois de vie active des jeunes sont plus fréquemment synonymes de chômage. La qualité des premiers n'est pas aussi bonne que pour le groupe précédent. Au sein de cet ensemble, quatre types se dégagent.

Les conditions d'emploi des jeunes dans le Nord-Pas-de-Calais, en Provence-Alpes-Côte d'Azur et en Auvergne apparaissent un peu moins favorables. Ceci tient notamment à l'importance des aides publiques dans ces régions. En effet, les emplois des jeunes sont plus souvent qu'ailleurs des emplois aidés par les pouvoirs publics. La structure des emplois occupés par les jeunes est plus qu'ailleurs marquée par le poids du secteur public. Parmi ce groupe, l'Auvergne se distingue par le poids de l'emploi dans le secteur public (30 % des emplois obtenus par les diplômés du supérieur travaillant dans la région contre 24 % en moyenne). Quant aux mobilités, si l'Auvergne se caractérise par des phénomènes de fortes émigration et immigration régionales (respectivement 40 % des jeunes formés et 38 % des emplois occupés contre 26 % en moyenne), le Nord-Pas-de-Calais est la région française où la proportion des emplois occupés par des jeunes formés hors de la région est plutôt faible (7 % contre 26 % en moyenne). PACA tend à suivre le schéma auvergnat en ce qui concerne les migrations d'insertion professionnelle.

En Bretagne, Limousin, Picardie, Basse-Normandie, Franche-Comté, Lorraine, les conditions d'emploi des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur apparaissent également peu favorables. Le poids de la sphère publique n'apparaît toutefois pas comme dans le groupe précédent. Leurs emplois sont peu stables (41 % de CDI contre 47 % en moyenne). Le déclassement des jeunes est plus marqué qu'ailleurs (51 % des jeunes n'ont ni un emploi de cadre ni de profession intermédiaire contre 56 % en moyenne) accompagnant ainsi de bas salaires. La Franche-Comté et la Basse-Normandie se singularisent par le niveau des emplois obtenus sensiblement similaire à celui constaté au plan national. En termes de mobilité liée à l'entrée dans la vie active, ce sont des régions d'émigration. La Lorraine fait peu appel à des jeunes formés hors de son territoire (15 % des emplois) s'opposant ainsi à la Basse-Normandie, la Franche-Comté et le Limousin (plus de 3 emplois sur 10 sont occupés par des jeunes diplômés par un établissement d'enseignement supérieur situé hors de la région).

Le Sud-Ouest de la France avec le Languedoc-Roussillon ainsi que la Bourgogne, se caractérisent par des conditions d'emploi parmi les plus

difficiles. Ce sont dans ces régions que les jeunes de l'enseignement supérieur accèdent le moins fréquemment à un emploi stable (contre 38 % contre 47 % en moyenne) et où le chômage en début de vie active est le plus marqué (14 % contre une moyenne de 11 %). Cette précarité va de pair avec des salaires figurant parmi les plus bas. Dans cet ensemble de régions, les phénomènes d'expatriation sont plus marqués qu'au niveau national (31 % contre 26 % en moyenne), sauf pour les Pays de la Loire. Cette dernière région ainsi que la région Midi-Pyrénées se singularisent de cet ensemble par la forte proportion de leurs emplois occupés par des jeunes diplômés par un établissement régional, contrairement à la Bourgogne et au Poitou-Charentes.

Enfin, la situation de la Corse est relativement atypique. C'est l'une des régions où les conditions d'emploi des diplômés du supérieur sont les plus difficiles : peu d'emplois de niveau cadre, faibles salaires, précarité des emplois dont une part d'emplois aidés record. La singularité de cette région est profondément notable en termes de migration. En effet, c'est la région qui détient le plus faible taux d'émigration avec l'Île-de-France. Région gardant les jeunes diplômés par son système d'enseignement supérieur, elle tend également à avoir une forte proportion de ces emplois occupés par des jeunes formés dans d'autres régions françaises.

La mise en perspective des conditions d'insertion professionnelle des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur avec les positions migratoires des régions ne permet pas de dégager une conclusion simple et claire. Sans pour autant affirmer que chaque région française est spécifique, quelles sont les principales conclusions à avancer ? Certes les régions où les conditions d'emploi des jeunes se révèlent ardues, sont peu enclines à retenir leurs jeunes et de bonnes conditions d'emplois sont généralement liées à une faible émigration. Toutefois, les cas champenois, de Midi-Pyrénées et des Pays de la Loire viennent bousculer une telle assertion. De même, l'existence d'une faible mobilité des jeunes corses formés dans les établissements de l'île vient nous rappeler que des facteurs non économiques peuvent jouer lors de la recherche d'emploi (éloignement de la famille, attachement régional, etc.) (Dumartin, 1995 ; Greenwood, 1995).

En outre, des régions où les conditions d'insertion des jeunes sont difficiles peuvent toutefois apparaître relativement attractives pour des diplômés formés hors de la région. Citons par exemple les cas de la Bourgogne, de Poitou-Charentes, de la Franche-Comté, du Limousin, et de la Corse. Ceci pose un certain nombre de questions sur les attentes et les besoins des employeurs régionaux et sur l'adéquation de la carte des formations aux secteurs économiques régionaux (qualité et quantité). La demande d'emploi des jeunes formés dans ces régions est-elle en adéquation avec les offres d'emplois régionales ? Comment entre-t-elle en concurrence avec les diplômés déjà en poste depuis de nombreuses années ?

Les conditions d'insertion des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur peuvent être liées aux politiques publiques (importance du secteur

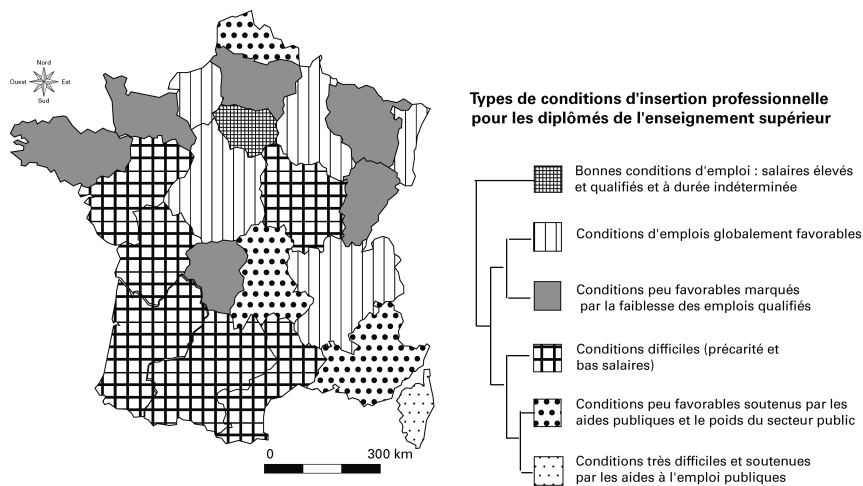
public et/ou des emplois aidés) comme le démontrent les régions Nord-Pas-de-Calais, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Auvergne et Corse. Cependant, de telles politiques paraissent avoir des effets variables d'une région à l'autre. Elles ne s'accompagnent pas d'une forte rétention des jeunes de la région, à l'exception des régions Corse et Nord-Pas-de-Calais. C'est seulement dans ces régions qu'elles ont un impact majeur sur la mobilité des jeunes et sur le processus de recherche d'emploi.

Conclusion

Insertion professionnelle et mobilité géographique sont peu étudiées. Pourtant, choisir cet angle d'étude apporte des éléments nouveaux sur la géographie des mobilités. L'exemple de cette première approche basée seulement sur quelques indicateurs plaide ainsi en faveur du développement de telles recherches.

En effet, la mobilité d'insertion professionnelle révèle une France différente de celle mise en évidence par les recensements généraux de population (Baccaïni, 2002). Plus particulièrement, les régions du Sud apparaissent moins attractives, en ce qui concerne les jeunes entrant dans la vie active. Les gains de populations jeunes de ces régions sont ainsi avant tout liés aux mobilités des jeunes durant leurs études (Julien *et alii*, 2001 ; Houillon, Dutilleul 2003 ; Baron *et alii*, 2003) et à l'attractivité des leurs systèmes de formation plus qu'aux dynamismes de leurs marchés du travail. À l'opposé, les régions Centre et Picardie sont largement gagnantes dans leurs échanges de jeunes en phase d'insertion professionnelle, alors qu'il s'agit traditionnellement de régions perdant des jeunes de moins de 30 ans. Les pertes de jeunes s'expliquent ainsi principalement par les mobilités en cours d'études des jeunes, pertes qui ne sont pas compensées par les arrivées de jeunes liées à l'emploi. Faut-il y voir la marque de l'attractivité de la formation supérieure francilienne et/ou le manque d'attractivité des pôles de formation de ces deux régions (Saint-Orens, 2001) ? La singularité de la Picardie et du Centre ne sont-elles pas essentiellement liées aux « retours au pays » des jeunes partis se former ailleurs et non aux dynamismes de leurs marchés du travail ? Pour répondre à de telles questions, l'examen des mobilités d'insertion professionnelle devra, dans des travaux futurs, être conduite à l'aune de l'étude des mobilités de formation et des mobilités de retour dans la région d'origine à l'issue des études.

Il est tout aussi intéressant de s'apercevoir que si l'image des régions gagnantes et perdantes dans les échanges de diplômés est largement identique à celle des années 80, elle ne résulte pas des mêmes phénomènes. Les phénomènes d'émigration et d'immigration régionales liés à l'entrée dans la vie active se sont considérablement modifiés, entraînant une réduction importante des disparités régionales en termes de mobilité géographique. Ce sont alors bien ces changements qui doivent nous interpeller et nous inciter à en rechercher les causes dans des travaux futurs. Ces changements sont-ils liés à la modification de la carte des formations supérieures et/ou



	1 ^{er} emplois occupés dans la région						Taux de chômage des diplômés de la région en mars 99	Taux d'émigration	Taux d'immigration
	% des CDI	% des CDD	% des contrats aidés	% emplois dans le secteur public	% de prof, intermédiaires	% cadres	Salaires médians à l'embauche		
ALSACE	++	--	-	-	+	-	-	+	+
AQUITAINE	--	++	+	-	+	--	-	++	-
AUVERGNE	-	+	++	++	++	--	-	++	++
BASSE-NORMANDIE	-	+	-	-	-	-	-	+	++
BOURGOGNE	--	++	+	+	+	--	++	++	++
BRETAGNE	--	++	-	-	--	--	--	+	+
CENTRE	-	-	-	-	+	--	-	-	+
CHAMPAGNE-ARDENNE	-	+	-	+	+	-	--	++	++
CORSE	--	++	++	++	-	--	--	-	++
FRANCHE-COMTÉ	-	++	--	-	+	-	+	+	+
HAUTE-NORMANDIE	-	++	--	+	+	-	++	+	+
ÎLE-DE-FRANCE	++	--	--	-	-	++	++	--	+
LANGUEDOC-ROUSSILLON	-	+	+	+	-	--	--	++	+
LIMOUSIN	--	++	-	++	-	-	--	++	+
LORRAINE	-	-	-	++	-	--	-	+	--
MIDI-PYRÉNÉES	-	+	+	+	+	-	+	+	-
NORD-PAS-DE-CALAIS	-	-	+	+	+	--	-	+	--
PAYS DE LA LOIRE	--	-	+	-	-	-	+	-	-
PICARDIE	-	++	--	-	-	-	-	+	+
POITOU-CHARENTE	--	+	+	+	+	--	+	+	++
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	-	++	-	++	+	-	+	++	+
RHÔNE-ALPES	-	++	-	-	-	-	-	--	--

Résultats d'une classification hiérarchique ascendante menée sur un tableau qui caractérise les conditions d'insertion des 22 régions métropolitaines ; les indicateurs de mobilité étant introduits en variables supplémentaires.

Variables utilisées pour caractériser les conditions d'insertion professionnelle des diplômés du supérieur selon les régions

- Taux de chômage en mars 1999 des jeunes diplômés dans la région en 1998, quel que soit leur région de résidence en mars 1999 ;
- Salaire net médian mensuel à l'embauche pour les jeunes entrant sur le marché du travail en 1998 et occupant un 1^{er} emploi dans la région ;
- Part des emplois de cadres parmi les 1^{er} emplois occupés dans la région par les jeunes du supérieur entrant sur le marché du travail en 1998 ;
- Part des emplois de la catégorie « profession intermédiaire » parmi les 1^{er} emplois occupés dans la région par les jeunes du supérieur entrant sur le marché du travail en 1998 ;
- Part des contrats à durée indéterminée (dont statut fonctionnaire) pour les 1^{er} emplois dans la région des diplômés entrant dans la vie active en 1998 ;
- Part des contrats aidés pour les 1^{er} emplois dans la région des diplômés entrant dans la vie active en 1998 ;
- Part des emplois dans la Fonction publique pour les jeunes ayant un 1^{er} emploi dans la région des diplômés entrant dans la vie active en 1998 ;
- Taux d'émigration : part des jeunes occupant un emploi hors de leur région de formation, celle-ci étant identifiée par le dernier établissement fréquenté par le jeune en 1998 ;
- Taux d'immigration : part des jeunes occupant un emploi dans la région sans y avoir été formés, la région de formation étant identifiée par le dernier établissement fréquenté par le jeune en 1998.

Source : Enquête « Génération 98 », Céreq, 2001.

Fig. 3 Les mobilités géographiques au regard des conditions d'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur.
Geographical mobilities of post secondary graduate students in relation to the professional job-integration facilities.

des marchés locaux du travail ? Ces deux pistes mériteraient une attention particulière car, en éclairant les transformations des migrations des jeunes, elles pourraient permettre de mieux connaître les fondements de la géographie des mobilités en appréhendant les déterminants des mobilités d'emploi.

Par ailleurs, cette photographie des mobilités de la « Génération 98 » s'est inscrite dans un contexte économique particulièrement favorable. Leurs successeurs ont eu moins de chances sur le marché de l'emploi (Marchal *et alii*, 2004). La géographie des mobilités n'est-elle pas tributaire de la conjoncture économique ? Expliquer les situations migratoires régionales par des déséquilibres entre des économies locales, suivant ainsi les théories de l'attraction et de la répulsion (« push pull theory »), apparaît difficile dans la mesure où l'on observe des effets de « turn over » entre la majorité des régions françaises (Cuney *et alii*, 2003). Les caractéristiques des territoires apparaissent toutefois fondamentales pour expliquer le choix de migration des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur : toutes choses égales par ailleurs, les jeunes quittent davantage les régions agricoles et industrielles et se dirigent vers les régions où le chômage est faible et la part des emplois qualifiés plus importante (Perret, Roux, 2004). Ce poids du territoire est également important au niveau de la réussite professionnelle des jeunes puisque cette réussite dépend en effet fortement du type de mobilité réalisée et des régions concernées (Perret, Roux, 2004). Notre typologie rappelle que comprendre les phénomènes de mobilité géographique et d'insertion professionnelle demeure complexe. En effet, le lien entre qualité de l'insertion et émigration comme immigration apparaît faiblement établi dans cette étude, les singularités régionales restant fortes en France. La poursuite des travaux des géographes sur l'insertion professionnelle pourrait être l'occasion de poursuivre cette réflexion...

L'appareil statistique national permet désormais d'étudier les mobilités des jeunes lors de leur entrée dans la vie active au niveau des régions françaises. D'autres sources d'informations de ce type voient le jour : les observatoires des universités chargés de suivre le devenir professionnel des jeunes intègrent désormais les questions de mobilités spatiales et non plus seulement celles de la mobilité sociale. La connaissance des migrations liées à l'insertion professionnelle peut être un élément nouveau de réflexion aux futures orientations des politiques menées par les acteurs publics. Toutefois, il demeure nécessaire de disposer de données collectées non seulement pour les régions mais également à des niveaux plus fins (départements, aires urbaines par exemple) pour une meilleure information des différents acteurs locaux du système éducatif et du marché du travail.

Bibliographie

- Baccaïni B. (2002), « Les migrations internes en France de 1990 à 1999 : l'appel de l'Ouest », *Économie et Statistique*, n° 344, p. 39-79.
- Baron M., Caro P., Perret C., Amet X. (2003), *Mobilités géographiques étudiantes et qualifications des territoires : quelques disparités régionales*, Besançon, 1^{er} rapport de la convention de recherche MJER-DATAR-DEP, 161 p.
- Brocard M., Hérin R., Joly J. (coord.) (1996), *Formation et recherche*, in R. Brunet et F. Auriac, *Atlas de France* (dir.), Paris, Reclus, La Documentation française, vol. 4.
- Caro P. (2003), « L'apport de la géographie à la relation formation-emploi », *Formation-Emploi*, n° 84.
- Caro P., Martinelli D. (2002), « Géographie de l'insertion professionnelle : plus de difficultés dans les régions du Nord et du Sud », *Bref*, n° 186, Marseille, Céreq, mai 2002, 4 p.
- Céreq (2001), *Quand l'école est finie... Premiers pas dans la vie active de la Génération 98*, Céreq, mars.
- Charlot A., Chevalier L., Pottier F. (1991), « Diplômés de l'enseignement supérieur : migrations interrégionales et mobilité géographique », in J.-P. De Gaudemar (dir.), *Formation et Développement Régional en Europe*, Paris, La Documentation française.
- Cuney F., Perret C., Roux V. (2003), « D'une région à l'autre, la mobilité des jeunes en début de vie active » *Bref*, n° 198.
- Courgeau D. (1985), « Interaction between spatial mobility, family and career life cycle : a French survey », *European Sociological Review*, 1 (2), p. 139-162.
- Cuney F., Perret C., Roux V. (2003), « D'une région à l'autre, la mobilité des jeunes en début de vie active », *Bref*, n° 198, juin.
- Drapier C., Jayet H. (2002), « Les migrations des jeunes en phase d'insertion professionnelle en France. Une comparaison selon le niveau de qualification », *Revue d'Économie Régionale Urbaine*, n° 3, p. 355-376.
- Dumartin S. (1995), « Mobilité géographique et insertion professionnelle des jeunes », *Économie et Statistique*, n° 283-284, p. 97-110.
- Giret J.-F., Moullet S., Thomas G. (2002), « De l'enseignement supérieur à l'emploi ». *Les trois premières années de vie active de la Génération 98*, www.cereq.fr, décembre.
- Greenwood M.J. (1995), « Internal migration in developed countries », *Demography*, vol. 9, n° 3, p. 371-382.
- Filâtre D. (2002), « Les universités et le territoire : nouveau contexte, nouveaux enjeux », in Actes du colloque RESUP « L'enseignement supérieur en question », LAPSAC-université Victor Segalen Bordeaux 2, 16-17 mai 2002.
- Fremont A., Hérin R., Joly J. (1992), *Atlas de la France universitaire*, Paris, Reclus-La Documentation française, coll. Dynamiques du territoire, 272 p.
- Houillon V., Dutilleul C. (2003), « les migrations des jeunes diplômés : mythes ou réalités régionales », *Profils Nord-Pas-de-Calais*, n° 3, Insee Nord-Pas-de-Calais, 4 p.
- Hulin J., Husenet J., Maquin I. (2002), « Recensement de la population 1999 : le pôle universitaire rémois, élément clé des flux migratoires », *INSEE FLASH Champagne-Ardenne*, n° 33, 4 p.
- Julien P., Lacanier J., Pougnaud J. (2001), « Les études supérieures : un motif de migration », *INSEE PREMIÈRE*, n° 813, novembre.
- Marchal N., Molinari-Perrier M., Sigot J.-C. (2004), « Génération 2001, s'insérer lorsque la conjoncture se dégrade », *Bref*, n° 214, Marseille, Céreq, décembre, 6 p.
- Margirier G. (2004), « Quelles mobilités géographiques en début de vie active ? », *Formation Emploi*, n° 87, Marseille, Céreq, p. 15-28.
- OCDE (1997), *Regional competitiveness and skills*, Paris, 207 p.
- Perret C., Roux V. (2004), « La mobilité géographique en début de carrière : un moteur de réussite pour les jeunes diplômés ? », *Formation Emploi*, n° 87, juillet-septembre, p. 45-62.
- Saint-Orens A. (2001), « La Picardie peu attractive pour ses étudiants », *relais*, n° 96, Insee Picardie, 4 p.
- Thélot C. (2003), « Pourquoi faut-il évaluer l'École ? », *Administration et Éducation*, n° 98, 2^e trim., p. 9-12.